



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/06/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 juin 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT3-subventions-associations-2022

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	027
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	00

I - Exposés des motifs

Après étude en bureau municipal et dans la limite des crédits votés au budget primitif 2022, je vous propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations, comme ci-dessous détaillée :

Associations	Montant
Anciens Combattants Boé Bon-Encontre	200
APE Ecoles J. Moulin et ML Chrétien	600
APE Ecoles D. Lapeyre et R. Muzas	400
ARPA	200
Association Sportive et Culturelle	1 200
Atelier Plaisir et Créations	600
Comité des Fêtes de Boé village	1 600
COS Fonctionnaires territoriaux	22 009
Donneurs de sang	600
Expressions	300
Les joies de l'automne	500
Musiquenvie	12 250
Peindr'à Boé	400
Personnel Ville de Boé	350
Société de chasse	540
Amicale laïque de Boé	1 300
ACMG Ass. Climatologique Moyenne Garonne	150
Prévention routière	150
Réhabilitation Seuil de Beauregard	300
Restos du cœur	1 200
Secours populaire français	1 200
Archers de Boé	5 400
Archers de Boé Emploi sportif	4 800
Boé Randonnée	500
EBBE	28 000
ES2BE	15 000
ES2BE Emploi sportif	4 800
Gymnastique volontaire de Boé	1 000
Judo club	3 200
Olympic Art Malaga (Taekwondo)	4 600

Tennis club Boé	1 000
Comité de jumelage de Portacomaro	350
Alliance 47	200
ADOT 47	150
SOS Surendettement	500

Il est précisé que le versement de la subvention est lié à la complétude de la demande : dossier complété en ligne avec pièces annexes jointes (rapport d'activité N-1, compte de résultat N-1 et bilan prévisionnel N). Par ailleurs, il est rappelé la mise à disposition gratuite, par la commune, d'installations et locaux aux associations boétiennes, pour leur fonctionnement (fluides compris). La valorisation des ces prestations est communiquée chaque année aux associations concernées.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,
Vu l'avis du Bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote : Monsieur DEL FIORENTINO Julien

ATTRIBUER : les subventions aux associations, comme ci-dessus détaillé, sous réserve de la complétude du dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Julien PATRY

Mme Pascale Luguet